

---

# REUNION PUBLIQUE MUNICIPALE

LUNDI 27 AVRIL 2026



# DEROULEMENT DE LA REUNION

- **Présentation de l'équipe municipale**
- **Présentation des délégations et des commissions**
- **Point d'échange avec les habitants**

---

# PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE



# ORGANIGRAMME

## CONSEIL MUNICIPAL



### Adjoints



### Conseillers municipaux



---

# LE MAIRE ET SES ADJOINTS

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS



# LE MAIRE

## Pascal ADAM

Il est, de par ses attributions, membre de toutes les commissions et peut déléguer certaines fonctions à ses adjoints.

Cependant, il est obligatoirement :

- Membre délégué titulaire de la **CAN**
- Président du **CCAS**



# LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT

## Benjamin BARON

Est présent à la mairie tous les Jeudis.

En tant que 1<sup>er</sup> adjoint, il a les **mêmes délégations que le maire** et est responsable de la gestion du personnel communal.

Il est membre actif des commissions :

- **Urbanisme, voirie et bâtiments communaux**
- **Finances**
- **Appels d'offres**

Et est membre titulaire :

- **Du SCPC**
- **De la CAN**

Et suppléant au **SIEDS**



# LA 2<sup>ÈME</sup> ADJOINTE

## Clotilde ROBERT

### Déléguée aux affaires scolaires

Elle a en charge la gestion de la petite enfance et la restauration scolaire

Elle est également membre titulaire de la commission des **Appels d'offres**

Et est membre titulaire :

- Du **SCPC**
- Du **SIVU**



## LE 3<sup>ÈME</sup> ADJOINT

### Matthieu PEQUIN

Délégué à l'urbanisme et à la gestion des bâtiments communaux

Il est membre des commissions :

- Appels d'offres
- Comité consultatif des fêtes

Et est vice président du SIVOM



# LA 4<sup>ÈME</sup> ADJOINTE

## Elodie LE GOVIC

Déléguée à la communication, au lien avec les associations et à l'organisation des cérémonies officielles

Elle est membre du **CCAS**

Et vice présidente du **SIVU**

Elle intervient en tant que suppléante à Clotilde **ROBERT** dans la gestion de la petite enfance



---

# LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS



# LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- CAN
- CCAS
- SCPC
- SIVOM
- SIVU
- SIEDS

# LA CAN : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS



**Titulaire :**

- **Pascal ADAM**



**Suppléant :**

- **Benjamin BARON**

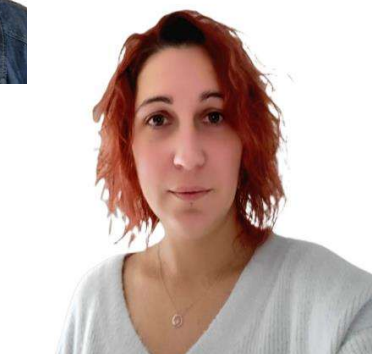
# LE CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est obligatoirement présidé par le Maire et est composé de 5 conseillers et 5 habitants.

**Président : Pascal ADAM**

**5 conseillers :**

- **Fanny HUGUET**
- **Dominique GUITTEAU**
- **Ophélie MAROT**
- **Elodie BRIGNON**
- **Elodie LE GOVIC**



**5 membres extérieurs complètent la composition du CCAS :**

- **Richard GOBIN ( Vice président )**
- **Jean Luc Gautier ( suppléant )**
- **Pauline POMMIER**
- **Véronique CORABOEUF**
- **Martine MOREAU**

# LE SCPC : LE SYNDICAT DES COMMUNES PLAINES DE COURANCE



## Titulaires :

- Benjamin BARON

- Clotilde ROBERT



# LE SIVOM : SYNDICAT À VOCATION MULTIPLE DE BEAUVOIR



## Titulaires :

- Matthieu PEQUIN ( vice président )
- Jonathan FABIEN
- Quentin GESBERT

## Suppléant :

- Benjamin CHATAIN



# LE SIVU : SYNDICAT À VOCATION UNIQUE



## Titulaires :

- Elodie LE GOVIC ( vice présidente )
- Clotilde ROBERT



## Suppléants :

- Ophélie MAROT
- Elodie BRIGNON



# LE SIEDS : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ



**Titulaire :**

- **Quentin GESBERT**

**Suppléant :**

- **Benjamin BARON**





# LES COMMISSIONS



# LES COMMISSIONS

- **Commission des appels d'offres**
- **Commission urbanisme, voirie et bâtiments communaux**
- **Commission des finances**
- **Commission communication et cérémonies officielles**
- **Commission petite enfance et restauration scolaire**
- **Commission du contrôle des listes électorales**
- **Commission communale des impôts**
- **Comité consultatif des fêtes**

# COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

## Membres titulaires :

- **Matthieu PEQUIN**
- **Benjamin CHATAIN**
- **Clotilde ROBERT**



## Membres suppléants :

- **Quentin GESBERT**
- **Benjamin BARON**
- **Jonathan FABIEN**



# COMMISSION URBANISME, VOIRIE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Afin de se concerter sur les priorités et les possibilités d'action.

Les membres de la commission sont :

- Pascal ADAM
- Jonathan FABIEN
- Matthieu PEQUIN
- Benjamin BARON
- Quentin GESBERT
- Elodie BRIGNON
- Mickaël BOUCHERIE



# COMMISSION DES FINANCES



Les membres de la commission :

- Pascal ADAM
- Jonathan FABIEN
- Marie José BONNIN
- Benjamin BARON
- Benjamin CHATAIN



# COMMISSION COMMUNICATION ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES



Les membres de la commission sont :

- Pascal ADAM
- Fanny HUGUET
- Elodie LE GOVIC
- Ophélie MAROT



# COMMISSION DE LA PETITE ENFANCE ET RESTAURATION SCOLAIRE



Afin de faire le relais entre les parents, l'école et la restauration scolaire.

Les membres de la commission sont :

- Pascal ADAM
- Dominique GUITTEAU
- Clotilde ROBERT
- Elodie LE GOVIC



# COMMISSION DU CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES



**Membre titulaire : Ophélie MAROT**

**La commission du contrôle des listes électorales est composée de 3 membres :**

- **Un conseiller municipal**
- **Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous préfet**
- **Un délégué du président du tribunal judiciaire**

# COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

La commission communale des impôts est composée de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants parmi les habitants.

Parmi ces membres, seuls 6 commissaires seront désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les autres membres peuvent se porter volontaires ou être désignés d'office par le conseil municipal.

Etre membre de cette commission consiste à aider la mairie à s'assurer que les impôts locaux sont justes.

Elle donne son avis sur la valeur des biens immobiliers, vérifie que les biens sont correctement évalués et signale d'éventuelles erreurs à l'administration fiscale.

En résumé, elle donne un avis consultatif pour aider l'administration à être plus équitable et veille à ce que les bases des impôts soient cohérentes et justes en apportant une connaissance du terrain.

# COMITÉ CONSULTATIF DES FÊTES

Les membres du conseil municipal souhaitent créer ce comité afin de faire le lien avec les habitants et leurs attentes et de dynamiser la commune en se mobilisant pour des démarches festives.

Les membres du conseil membres de ce comité sont :

- Pascal ADAM
- Fanny HUGUET
- Quentin GESBERT
- Matthieu PEQUIN

Ils restent au contact des habitants et vous invitent à vous manifester pour rejoindre ce comité consultatif.



---

## **ECHANGES / QUESTIONS**

**La parole est à vous**

## LE BUDGET DE L'ENTRETIEN DE LA ROUTE (ACTUELLEMENT PAR L'ENTREPRISE COLAS) SE FAIT-IL EN APPEL D'OFFRE ?

Non car il ne s'agit pas d'un gros investissement

## QUELLE EST LA VISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MONDE ASSOCIATIF ? EST-CE DANS LE PROLONGEMENT DE L'ANCIEN MANDAT ? QUELS SONT LES PROJETS ?

Les associations constituent le coeur de la vie du village. Nous souhaitons continuer à leur accorder une place essentielle, en maintenant au minimum le niveau d'engagement existant et, si possible, en l'amplifiant.

À ce jour, plusieurs associations représentant la commune nous sollicitent dans le cadre de demandes de subventions :

- ADMR Beauvoirs sur Niort
- Bibliothèque de La Foye Monjault
- Agility Prin temps canin
- GIC Groupement d'Intérêt Cynégétique
- APE des trois villages
- Les Restos du cœur 79
- Association service de soins à domicile
- Méli mélo de pinceaux

Lors du conseil municipal du 23 avril 2026, nous avons décidé d'augmenter les subventions accordées à certaines associations afin de porter le budget global à 6000 €. Cette démarche s'inscrit également dans la création du « Comité consultatif des fêtes », pour lequel nous comptons sur l'implication active des habitants.

## AVONS-NOUS DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA POTENTIELLE FERMETURE DE CLASSE ?

Pour contextualiser la situation, il convient de préciser que nous faisons partie d'un RPI avec les communes de La Rochénard, Vallans et La Foye Monjault.

Monsieur le Maire a récemment échangé avec l'inspectrice académique, qui a indiqué qu'à la prochaine rentrée scolaire, le RPI comptera environ 10 à 15 élèves de moins.

Au regard de ces éléments, le préfet et l'académie ont décidé la fermeture d'une classe.

À ce jour, la classe concernée n'a toutefois pas encore été identifiée.

## DURANT LES ELECTIONS, UN CITY STADE A ÉTÉ EVOQUE : OU ET QUAND?

Notre mandat ayant débuté récemment, la question du lieu et du budget n'a pas encore été abordée en conseil municipal. En termes de délais, un projet de cette nature nécessite généralement un minimum de 12 à 18 mois avant de voir le jour. Une première étape pourrait toutefois consister en l'installation de jeux.

Ce sujet sera discuté lors des prochains conseils municipaux et soumis à la consultation des habitants.

Une fois le projet précisément défini et cadré, un dossier de demande de subventions pourra être constitué.

## Y A-T-IL DES NORMES SPÉCIFIQUES POUR LE LIEU ?

Il faut prendre en considération avant tout la sécurité des enfants.

## EST-CE QUE VOUS PRÉCONISER L'INAUGURATION DES TRAVAUX DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

A ce jour, il reste encore quelques travaux à clore notamment concernant les peintures, l'installation de bancs. Mais en effet, une inauguration sera prévue.

## DES TRAVAUX SONT-ILS PRÉVUS AU NIVEAU DU PLAFOND DE L'ÉGLISE ?

La mairie a fait une déclaration de sinistre le 12/02/2026 à la suite de l'effondrement partiel du plafond mais l'assureur a fait un refus. Nous allons solliciter la réouverture du dossier en y intégrant des éléments complémentaires afin de permettre une instruction complète. Dans l'hypothèse où l'assurance refuserait d'intervenir, la prise en charge financière incomberait à la commune. Il convient toutefois d'anticiper un certain délai, une évaluation des dommages devant être réalisée par un professionnel du bâtiment, voire par un expert.

## LES TOILETTES PUBLIQUES SONT FERMÉES, QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

Elles sont actuellement fermées car jugées dangereuses. L'installation de toilettes sèches a été envisagée, mais le coût du projet s'avère important. À ce stade, la solution alternative retenue consiste à utiliser les sanitaires de la bibliothèque. Ce sujet sera réexaminé lors des prochains conseils municipaux.

## EST-CE QUE LA RENATURATION DE LA PLACE DU RABELAIS SERA FAITE ? POUR UNE QUESTION DE SÉCURITÉ.

C'est un sujet qui sera évoqué lors des prochains conseils.

## HABITANTE DU GRAND BOIS, EST-IL POSSIBLE DE FAIRE UNE ÉTUDE TYPE RALENTISSEUR, SUR LA ROUTE DIRECTION NIORT CAR LES VOITURES ARRIVENT TRÈS VITE.

Mr le maire pense qu'une étude a déjà été faite en ce sens mais va reprendre le dossier pour confirmation. En tous les cas, s'agissant d'une « Départementale » cela n'est pas du ressort de la commune. Nous allons nous rapprocher du Département.

## QUE PENSEZ-VOUS D'UN ACCUEIL PRIVILÉGIÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS ?

C'est un projet prévu, déjà évoqué lors des élections. Nous allons réfléchir aux modalités de sa mise en oeuvre afin qu'elle se fasse dans un esprit convivial.

## JE NE COMPRENDS PAS QUE NOUS N'AVONS AUCUNE RÉPONSE AUX COURRIERS ENVOYÉS À LA MAIRIE ?

Si jamais cette situation se produit à partir de maintenant, Mr le maire invite les Fayais à prendre contact avec les membres du conseil municipal.

## IL SERAIT ÉQUITABLE QUE DES DÉCORATIONS DE NOËL SOIENT INSTALLÉS DANS TOUS LES LIEUX-DITS DE LA FOYE MONJAULT.

Une réflexion sera poussée à ce sujet, une idée proposée par l'assemblée de solliciter l'école pour fabriquer des décorations.

## EN TANT QUE PRÉSIDENT DES RESTOS DU COEUR DES DEUX-SÈVRES, JE NE COMPRENDS PAS POURQUOI LE DOMAINE ASSOCIATIF N'INTERVIENT PAS AU CCAS ?

Avec plaisir. Pour cela, une demande officielle doit être adressée par courriel. Il est toutefois important de préciser que l'ajout d'un(e) habitant(e) doit être compensé par la présence d'un membre du conseil. Cette possibilité est donc envisageable dans la limite de 15 habitants.

## QUAND EST-IL DES ENTRETIENS DES TROTTOIRS ? LIEUX-DITS ET BOURG.

Les trottoirs relèvent du domaine public. Chaque habitant est responsable de l'entretien du trottoir situé devant son habitation et a le devoir d'en assurer le nettoyage. La commune fait néanmoins preuve de bienveillance et s'efforce d'agir au mieux lorsque cela est possible.

Il est rappelé qu'aucun produit de type pesticide n'est autorisé sur le domaine public. Les zones non habitées ainsi que les espaces communs sont, quant à eux, pris en charge par les agents communaux. Une tournée des voiries sera réalisée afin de garantir que les cheminements communs soient dégagés et permettent un passage piéton sécurisé. À la demande de l'assemblée, un rappel sera adressé à l'ensemble des habitants sur ce sujet.

La rue Marie Moreau est notamment citée en exemple : une demande avait été formulée il y a plusieurs mois, mais celle-ci n'a pas été prise en considération.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC S'ÉTEINT À 20H ET SE RALLUME VERS 6H30. CERTAINES PORTIONS DU VILLAGE NE SONT PAS DU TOUT ÉCLAIRÉES ET LES ÉLÈVES SE RENDANT AUX ARRÊTS DE BUS NE SONT PAS RASSURÉS.

Il s'agit d'un projet à l'étude, avec notamment la possibilité d'installer une horloge crépusculaire. L'exemple de l'impasse de la Cure, qui n'est pas éclairée, a été évoqué. Un repérage sera réalisé afin d'identifier les rues et ruelles pour lesquelles un éclairage apparaît nécessaire.

UN HABITANT DE LA COMMUNE APPORTE UN PROJET GRATUIT : « JE SUIS SUPER CONTENT DE LA NATURE, DES FLEURS QUI PEUVENT PRÉVALOIR DES INONDATIONS. APRÈS UN PROJET DE PLANTATION DE HAIES IL Y A DEUX ANS, J'AI GARDÉ UN PLAN DE CHAQUE ESPÈCE. JE PROPOSE UN TERRAIN À LIMOUILLAS POUR UN ARBORETUM. EST-CE QUE DES HABITANTS DU VILLAGE SERAIENT INTÉRESSÉS POUR LES PLANTER ? PEUT ÊTRE VOIR AVEC LES ÉCOLES ÉVENTUELLEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ?

Si ce projet autour de la nature vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la mairie afin qu'une mise en relation puisse être organisée avec l'habitant à l'origine de cette très belle initiative.

DES VOITURES SONT LAISSÉES À L'ABANDON DEPUIS UN CERTAIN TEMPS, QUE FAIRE ?

Nous invitons les habitants à nous faire un signalement en ce sens afin de trouver une solution d'enlèvement.

**Clôture de la séance des questions/réponses :  
20h10 Merci à tous pour votre participation**